

0341367B
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE PAUL BERT
7 IMPASSE TOUNEL
34310 CAPESTANG
Tel : 0467498222

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de reversement du SRH vers le SG du collège Paul BERT 2019

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/09/2018

Réuni le : 04/10/2018

Sous la présidence de : Sebastien Sibille

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe le taux du reversement du service de restauration et d'hébergement au service général dans les conditions énoncées ci-après :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Taux Rev SRH 2019

La contribution de reversement du service de restauration et d'hébergement vers le service général du collège, pour l'exercice comptable 2019, est fixé à 10 % des recettes d'exploitation issue des usagers (C.7062).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0